



ROYAUME DE BELGIQUE

Le Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de  
la Société nationale des chemins de fer belges

duj. S. 11  
V Gp: Collège B

Woluwe-saint-Lambert  
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 29. 11. 2017  
De 4335

A destination des parties au litige dit « RBC-WSP »

PE  
7

votre courrier /

vos références /

personne contact  
info@bellot.fed.be

nos références  
FB/J/MdB/2017/075/15173  
À mentionner dans toute  
correspondance

date

24 NOV. 2017

Messieurs les Ministres-Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Mesdames, Messieurs,

Suite au jugement du 19 juillet 2017 rendu comme en référé par la Présidente du Tribunal de Première Instance de Bruxelles et son dispositif relatif à l'étude d'incidences de l'exploitation de l'aéroport sur l'environnement, pour ce qui concerne les nuisances sonores, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments ci-dessous.

Pour rappel, le jugement prévoit que l'Etat expose à l'ensemble des parties au litige, dans les 4 mois de la signification de la décision:

- La procédure retenue pour la mise en œuvre de l'étude ;
- L'agenda pour la phase relative à la désignation de l'entité et/ou de la/les personne(s) et/ou du groupement qui sera/seront chargé(es) de l'étude.

Dans ce cadre, en vue de désigner une entité et/ou une personne chargée(s) de l'étude, l'Etat a désigné un cabinet d'avocats afin de l'épauler dans la rédaction d'un cahier des charges.

Dès cette étape, il me paraissait indispensable que le processus soit indépendant. Un marché public a dès lors été lancé. Un cabinet d'avocats n'étant pas partie aux différents litiges relatifs au survol et ayant une connaissance en matières aéronautiques, environnementales et de marché public a été désigné le 7 novembre 2017.

Le Conseil des Ministres a, le 23 novembre, validé le cahier des charges qui sera publié visant à la désignation d'un bureau d'étude chargé de la réalisation d'une étude d'incidences de l'aéroport de Bruxelles-National sur l'environnement, pour ce qui concerne les nuisances sonores.

Ce marché sera attribué conformément à l'article 38, §1<sup>er</sup>, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et respectera les délais légaux d'attribution d'une telle procédure.

Dès validation de chaque version linguistique du cahier des charges, je lancerai le processus visant à le publier. Cette date sera la date du début de la procédure de passation du marché public conformément à la Loi.

Nous nous efforcerons de clôturer la procédure d'attribution pour la fin janvier 2018.

Une fois le marché attribué, l'adjudicataire sera dans un premier temps chargé de dresser un plan d'action détaillé de l'étude comprenant la structure et la méthodologie de travail qu'il entend suivre afin de garantir le caractère scientifique, indépendant et transparent de son étude. Il fournira également un calendrier pour la réalisation de cette étude. Il appartient en effet à l'adjudicataire, et non à l'Etat, de déterminer la structure et la méthodologie de travail, ainsi que le calendrier pour la réalisation de son étude.

Ensuite, l'adjudicataire se concentrera sur l'étude à proprement parler *visant à objectiver, de manière scientifique, indépendante et transparente, l'activité actuelle de l'aéroport de Bruxelles-National (en sa globalité), ce au regard de l'application de toutes les lois et réglementations ainsi que des règles et procédures aéronautiques applicables (mesures de sécurité, mesures de restriction d'exploitation, routes aériennes et leurs conditions d'utilisation, normes de vent...), quant aux nuisances sonores engendrées.*

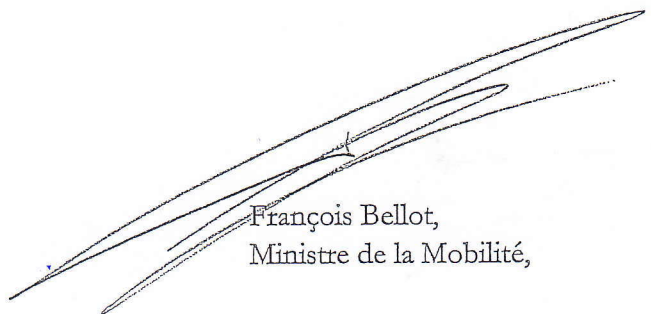
Après cette étape visant à réaliser un constat objectif de la situation, une seconde étape consistera en l'inclusion dans cette étude d'incidences d'un examen de *solutions alternatives permettant l'atténuation des nuisances sonores, tenant compte de la condition essentielle relative à la sécurité, et comprenant l'évaluation des incidences de ces alternatives sur la capacité d'exploitation de l'aéroport.*

L'indépendance de tous les acteurs intervenants dans ce cadre étant primordiale et imposée par le jugement, il a été prévu dans les critères de sélection, l'indépendance des soumissionnaires potentiels en prévoyant notamment que ceux-ci n'aient pas réalisé ou collaboré à des études relatives à Bruxelles-National et n'aient pas travaillé pour l'une des personnes liées au litige lors des 7 dernières années.

La qualité, le timing tout comme le prix constituent les critères d'attribution du marché.

En vous ayant envoyé le présent courrier, le Gouvernement fédéral estime avoir exécuté le point 4 du jugement du 17 juillet 2017 dans le délai imparti de 4 mois.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres-Présidents, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération,



François Bellot,  
Ministre de la Mobilité,



# ROYAUME DE BELGIQUE

Le Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de  
la Société nationale des chemins de fer belges

9E

Monsieur Rudi Vervoort  
Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale  
Madame Céline Fremault, Ministre de l'environnement  
Rue ducale, 7-9  
1000 Bruxelles

vos références  
Du 5 déc 2017

vos références  
JBC/21500-34606

personne contact  
Martin.debrabant@bellot.fed.be

nos références  
FB/J/MdB/2017/081/E15376/15551  
À mentionner dans toute  
correspondance

date  
19 DEC. 2017

Monsieur le Ministre-Président,  
Madame la Ministre de l'environnement,

Votre courrier du 5 décembre concernant les suites du jugement du 19 juillet 2017 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Tout d'abord, pour répondre à votre remarque préliminaire, je me dois de contester votre affirmation selon laquelle l'ensemble des parties au jugement n'auraient pas reçu le courrier quant à l'étude d'incidences. Celui-ci a été envoyé le 24 novembre dernier aux 29 parties reprises aux pages 2 à 6 du jugement. Je tiens l'ensemble des preuves de recommandé à votre disposition.

De même, je m'étonne de voir reprise comme partie intervenante une commune qui n'était pas partie au litige, à savoir la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Concernant le contenu de votre courrier, et pour reprendre la numérotation qui s'y réfère ;

1. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le jugement a expressément prévu, aux points 1 et 3 du dispositif du jugement, ce qui suit :

*« Si ce courrier devrait indiquer qu'aucune mesure opérationnelle de cette nature ne peut être prise, il contiendra une motivation formelle et matérielle à cet égard ».*

Or, le courrier que vous a adressé l'Etat précise bien, pour les motifs indiqués, qu'il est malheureusement irréaliste de considérer que dans le secteur aérien il soit possible de mettre en œuvres des mesures dans *les plus brefs délais*.

En faisant fi de la disposition du jugement consacrant l'éventualité que le courrier puisse indiquer qu'aucune mesure opérationnelle de cette nature ne peut être prise et à l'encontre de laquelle la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas interjeté appel, votre analyse du comportement de l'Etat au regard des points 1 et 3 du dispositif du jugement est inexacte parce qu'elle repose à cet égard sur une lecture seulement partielle du jugement.

Nous précisons également que les mesures présentées ont pu dans des aéroports étrangers réduire les nuisances sonores.

La Région de Bruxelles-Capitale renvoie aux groupes de travail du printemps 2017 en évoquant les propositions de mesures à court terme qu'elle y avait formulées. Il convient de rappeler que lors de ces discussions, la position de l'Etat était que les changements de routes et le déplacement des nuisances que proposaient la RBC, nécessitaient d'une part une préparation opérationnelle, de sécurité, de formation des contrôleurs, de capacité, ... et d'autre part une évaluation des incidences, à tout le moins une consultation des parties prenantes sur base du règlement 598/2014.

3. S'agissant de l'étude d'incidences, je vous informe que l'avis de marché et le cahier des charges, en versions française, néerlandaise et anglaise, a été publié en date du 1<sup>er</sup> décembre dernier. A toutes fins utiles, je vous renvoie vers la plateforme e-procurement sur laquelle les pouvoirs adjudicataires enregistrés peuvent avoir accès aux différents marchés publiés mais vous joins en annexe, par facilité et en toute transparence, une copie de ce qui est publié.

Concernant votre interprétation du jugement relatif à l'étude d'incidences, votre lecture est une nouvelle fois partielle. Le jugement prescrit bien, au point n° 199.d, qu'il « *n'y a pas lieu de condamner l'Etat belge à procéder à réaliser l'étude d'incidences telle qu'organisée par la loi du 13 février 2006, ni par ailleurs à une consultation du public* ».

Il reviendra au bureau d'études, dans le cadre de son champ d'expertise et de son indépendance, de proposer la méthodologie et la structure qu'il suivra afin de réaliser son étude. A cette même fin, l'ordre de mission reprend donc exactement le phrasé du jugement.

Un comité de suivi formel n'a pas été mis en place. Il est cependant proposé qu'un reporting soit fait à l'ensemble des parties au litige à la clôture de chacune des deux phases de l'étude.

Quant à la communication finale de l'étude, celle-ci sera rendue publique sur le site internet de la DGTA. Il est précisé, comme cela résulte du motif du jugement reproduit ci-avant, que le jugement n'a pas, contrairement à ce que laisse entendre votre courrier (point 2.b de celui-ci), imposé la réalisation d'une consultation du public à la suite de l'étude d'incidences, mais bien uniquement une étude d'incidences qui fera l'objet d'un rapport final.

4. Enfin, en ce qui concerne la liste des quotas count, je me permets de vous signaler que vos conclusions quant aux violations à la règle de restriction de QC sur la route du Canal de 23h à 7h, se basent visiblement sur une lecture inexacte du tableau qui vous a été envoyé.

Le tableau indique en effet en première ligne que la référence temporelle, comme de coutume dans les matières aéronautiques, est exprimée en UTC (Universal Time Coordinated). Cela signifie que pour l'heure d'été, jusqu'à la nuit du 28 au 29 octobre, il faut ajouter 2h pour convertir le tableau en heure locale et ensuite, à partir du 29 octobre, 1h pour l'heure d'hiver. Vous trouverez un tableau explicatif en annexe.

Aucune violation de la restriction de QC sur la route du Canal n'est donc à constater sur base de la liste qui vous est fournie mensuellement.



brussels airport mediation

**Aan het Schepencollege van  
Sint-Lambrechts-Woluwe  
Gemeentehuis  
1200 Sint-Lambrechts-Woluwe**

Woensdag 7 februari 2018

**Onze Referenties : 7012-P – Voorstel gemeentelijke informatiebijeenkomst**

Dames en Heren Burgemeesters, Schepenen, Gemeenteraadsleden en Mandatarissen,

De vragen in verband met overvluchten van en naar de Luchthaven Brussel-Nationaal, de banen die door de vliegtuigen worden gevolgd, de gerechtelijke beslissingen, de wetsontwerpen en de verschillende politieke beslissingen die eruit voortvloeien en worden genomen om de geluidshinder voor uw burgers en de omwonenden te verminderen zullen deel uitmaken van de wezenlijke problematiek van de eerstvolgende verkiezingsinzet 2018 en 2019.

De taak die mij sinds meer dan 16 jaar door de Federale Regering werd toevertrouwd bestaat erin in al de gemeenten en zones die een impact ondervinden van het vliegverkeer van de Luchthaven Brussel-Nationaal een complete en objectieve informatie te verspreiden over het volledige luchthavendossier.

De Ombudsdienst van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-Nationaal beschikt over de nodige, voortdurend bijgewerkte historische en juridische documentatie om een perfect objectieve kijk op dit erg belangrijke dossier te verschaffen ten einde elke verkeerde interpretatie van de huidige of toekomstige situatie te vermijden.

Sta me toe u met dit schrijven voor te stellen uw Schepencollege, uw Gemeenteraad of uw bevolking te ontmoeten tijdens een veelzijdige informatieve bijeenkomst waarop we bij dezelfde gelegenheid al de vragen zullen beantwoorden die u en uw gesprekspartners niet zullen nalaten ons te stellen.

De praktische modaliteiten betreffende de planning van deze vergaderingen (vastleggen van datum en het uur, tijdens een zitting van de gemeenteraad of een publieke informatiebijeenkomst) worden geregeld door Mevrouw Eleni WOURWOUKAS, adjunct-Directrice belast met de Communicatie bij de Ombudsdienst : [eleni.wourwoukas@mobiliteit.fgov.be](mailto:eleni.wourwoukas@mobiliteit.fgov.be) - Telefoon : 02.206.28.27.

Ik blijf te uwer beschikking voor elke vraag naar complementaire informatie.

**Philippe TOUWAIDE**  
Licentiaat in Luchtvaartrecht  
Directeur van de Federale Ombudsdienst  
Ombudsman voor de Federale Regering

**Eleni WOURWOUKAS**  
Adjunct-Directrice  
Verantwoordelijke Communicatie  
Gedetacheerd door BELGOCONTROL

**Juan TORCK**  
Adjunct-Ombudsman  
Gedetacheerd door BELGOCONTROL

**Bettina LEONI**  
Adjunct-Ombudsvrouw  
Gedetacheerd door BELGOCONTROL

**Ombudsdienst voor de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel Nationaal**

KB van 15 Maart 2002

co/BELGOCONTROL – Lokaal S.1.3.08

Tervuursesteenweg, 303 – B – 1820 STEENOKKERZEEL

☎ 0477.21.07.63 - ✉ [philippe.touwaide@mobiliteit.fgov.be](mailto:philippe.touwaide@mobiliteit.fgov.be) - [www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be)

OF. Proj. S. 1.  
- Gue Collège  
B

93

Mercredi 7 février 2018

Woluwe-Saint-Lambert  
Sint-Lambrechts-Woluwe  
Le 08. 02. 2018  
De 8924

**Au Collège Echevinal de  
Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel Communal  
1200 Woluwe-Saint-Lambert**

**Nos Références : 7011-P – Proposition d'une séance d'information communale**

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Echevins, Conseillers et Mandataires Communaux,

Les questions des survols depuis l'Aéroport de Bruxelles-National, des trajectoires suivies par les avions, des décisions de justice, des projets législatifs et des diverses décisions politiques suivies en vue d'atténuer les nuisances sonores ressenties par vos administrés et les riverains figureront parmi les problématiques essentielles des prochains enjeux électoraux de 2018 et 2019.

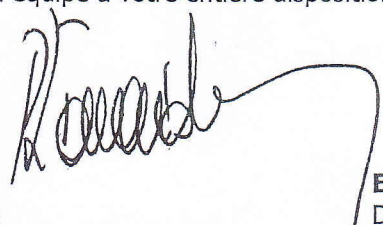
La mission qui m'a été confiée par le Gouvernement Fédéral depuis plus de 16 ans est de diffuser une information complète et objective sur tout le dossier aéroportuaire dans toutes les communes et zones impactées par le trafic aérien depuis l'Aéroport de Bruxelles-National.

Le Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National dispose de toute la documentation historique et juridique actualisée pour permettre d'avoir une excellente objectivation de cette très importante question afin d'éviter toute mauvaise interprétation de la situation actuelle ou future.

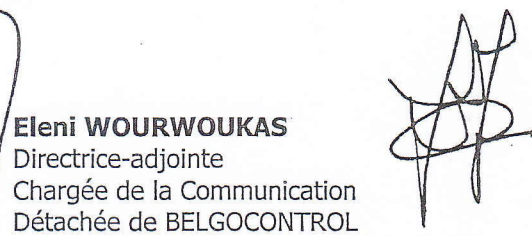
Je me permets de vous proposer, par la présente, de rencontrer votre Collège, votre Conseil Communal ou votre population pour une séance complète d'information et de répondre par la même occasion à toutes les questions que vous et vos interlocuteurs ne manqueront pas de nous poser.

Les modalités pratiques de planification de ces réunions (fixation de l'heure et date, présence lors d'une séance du Collège Echevinal, lors d'une séance du Conseil Communal ou en réunion publique d'information) seront assurées par Madame Eleni WOURWOUKAS, Directrice-adjointe chargée de la Communication auprès du Service de Médiation : [eleni.wourwoukas@mobilit.fgov.be](mailto:eleni.wourwoukas@mobilit.fgov.be) - Téléphone : 02.206.28.27.

Je reste avec toute mon équipe à votre entière disposition pour toute information complémentaire.



**Philippe TOUWAIDE**  
Licencié en Droit Aérien  
Directeur du Service Fédéral de Médiation  
Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral



**Eleni WOURWOUKAS**  
Directrice-adjointe  
Chargée de la Communication  
Détachée de BELGOCONTROL



**Juan TORCK**  
Médiateur-adjoint  
Détaché de BELGOCONTROL



**Bettina LEONI**  
Médiatrice-adjointe  
Détachée de BELGOCONTROL

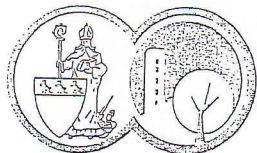
**Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National**

Arrêté Royal du 15 Mars 2002

Site de BELGOCONTROL – Local S.1.3.08

Chaussée de Tervueren, 303 – B – 1820 STEENOKKERZEEL

☎ 0477.21.07.63 - ✉ [philippe.touwaide@mobilit.fgov.be](mailto:philippe.touwaide@mobilit.fgov.be) - [www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be)



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles  
Tél : 02.761.27.11  
Fax : 02.772.25.67  
www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

## MINUTE

12. 02. 2018

A l'attention de Monsieur François BELLOT  
Ministre fédéral de la Mobilité  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Inspecteur principal ff.	Nos réf. 01/02/2018/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

7 Y 2068

Monsieur le Ministre,

*Aéroport de Bruxelles-National – Etude du bureau Arcadis et Forum 2040 –  
Consultation de la commune de Woluwe-Saint-Lambert et de ses associations de  
riverains survolés*

*Veillez trouver ci-joint la copie de la correspondance que nous avons adressée à  
l'Administrateur délégué de la SA BRUSSELS AIRPORT COMPANY, Monsieur  
Arnaud Feist.*

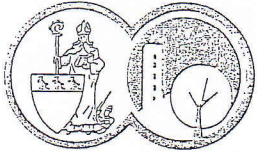
*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute  
considération.*

Le Secrétaire communal,

Patrick LAMBERT

Par déléation,  
L'Echevin de l'Environnement,

Gregory MATGEN



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles  
Tél : 02.761.27.11  
Fax : 02.772.25.67  
www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

Gouvernement de la Région  
de Bruxelles-Capitale  
A l'attention de Madame FREMAULT  
Rue Capitaine Crespel 35  
1050 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Inspecteur principal ff.	Nos réf. 01/02/2018/SV	☎ (02) 761 29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

7  
42067

*Madame la Ministre,*

*Aéroport de Bruxelles-National – Etude du bureau Arcadis et Forum 2040 –  
Consultation de la commune de Woluwe-Saint-Lambert et de ses associations de  
riverains survolés*

*Veillez trouver ci-joint la copie de la correspondance que nous avons adressée à  
l'Administrateur délégué de la SA BRUSSELS AIRPORT COMPANY, Monsieur  
Arnaud Feist.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute  
considération.*

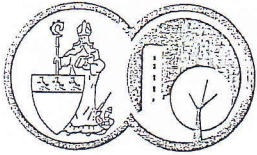
*Le Secrétaire communal,*

Patrick LAMBERT

*Par délégation,  
L'Echevin de l'Environnement,*

Gregory MATGEN





Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles  
Tél : 02.761.27.11  
Fax : 02.772.25.67  
www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

SA BRUSSELS AIRPORT COMPANY  
A l'attention de Monsieur Arnaud Feist  
Administrateur délégué  
Boulevard Auguste Reyers 80  
1030 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Inspecteur principal ff.	Nos réf. 31/01/2018/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

Y 2066

Monsieur l'Administrateur délégué,

*Aéroport de Bruxelles-National – Etude du bureau Arcadis et Forum 2040 – Consultation de la commune de Woluwe-Saint-Lambert et de ses associations de riverains survolés*

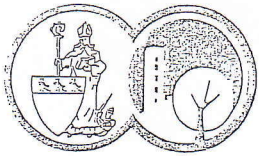
*Nous avons appris récemment par la presse que la direction de l'aéroport de Bruxelles-National a confié au bureau d'étude Arcadis la mission d'analyser les différentes possibilités d'extension de l'aéroport dont vous avez la gestion.*

*Parmi les propositions évoquées dans la presse, figure le projet d'allongement vers l'est de la piste 25L moyennant l'érection d'un mur de 18 mètres de haut visant à préserver les habitants des communes voisines de Kortenberg et de Steenokkerzeel.*

*Si nous apprécions d'apprendre la prise en compte par la direction de l'aéroport de cette proposition, à condition qu'elle rencontre bel et bien la demande formulée par plusieurs associations de défense des habitants survolés ainsi que par la conférence des bourgmestres de la région bruxelloise dans une motion du 21/10/2015 (à savoir reculer la piste 25L de 1800 mètres vers l'est), nous nous étonnons que la consultation des habitants organisée dans le cadre de cette étude se limite aux seules communes de Kortenberg et de Steenokkerzeel.*

*Nous ne devons pas vous rappeler que la commune de Woluwe-Saint-Lambert, est actuellement survolée par plus de 50 % des avions utilisant la piste 25L au décollage. Or jusqu'à présent, le point de vue des habitants de notre commune est complètement ignoré par la direction de l'aéroport de Bruxelles-National.*

*Vous mettez en exergue dans « La Libre Belgique » du 22/12/2017 les contacts que vous avez noués avec certains riverains dans le cadre du Forum 2040 que vous avez récemment mis sur pied. Vous omettez toutefois de dire que les habitants et les représentants politiques bruxellois y sont sous-représentés comparativement à ceux des communes de la périphérie.*



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

# MINUTE

29. 03. 2018

Gouvernement de la Région  
de Bruxelles-Capitale  
A l'attention de Madame FREMAULT  
Rue Capitaine Crespel 35  
1050 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Inspecteur principal ff.	Nos réf. 22/03/2018/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

Y2840

Madame la Ministre,

**Survol aérien – Utilisation intensive de la route du virage à gauche – Sonomètre mobile sis rue de la Charrette à 1200 Bruxelles – Constats d'infraction**

A la suite du jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles du 19/07/2017 et du constat du manque de données en ce qui concerne les nuisances sonores induites par la route du virage à gauche, vous avez accédé à notre demande de placement d'un sonomètre mobile sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert en septembre 2017.

Nous vous remercions pour cette décision qui paraît indispensable, notamment au regard des mesures avancées par le ministre fédéral de la Mobilité dans le cadre de la problématique du survol intensif de la Région bruxelloise.

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les premiers résultats d'analyse des enregistrements du sonomètre mobile situé rue de la Charrette pour la période du 24/10/2017 jusqu'à aujourd'hui.

Il est en effet important d'évaluer rapidement si la position dudit sonomètre mobile est pertinente pour le constat des éventuelles infractions à l'arrêté du 27/05/1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien. Dans la négative, il vous faudrait revoir son emplacement sur la base des analyses de Bruxelles Environnement-IBGE.

En vous remerciant des suites que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agrèer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal,

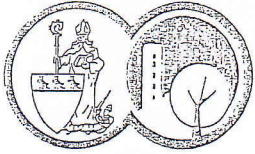
Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles  
Tél : 02.761.27.11  
Fax : 02.772.25.67  
www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

# MINUTE

19. 04. 2018

Bruxelles Environnement - IBGE  
Site de Tour & Taxis  
avenue du Port 86C/3000  
1000 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK - Inspecteur principal ff.	Nos réf. 12/04/2018/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

43182

Madame, Monsieur,

*Survol aérien – Utilisation intensive de la route du virage à gauche – Sonomètre mobile sis rue de la Charrette à 1200 Bruxelles – Constats d'infraction*

*Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la lettre que nous avons adressée le 29/03/2018 à Madame Céline Fremault, Ministre régionale de l'environnement.*

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.*

Le Secrétaire communal,

Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

Gregory MATGEN



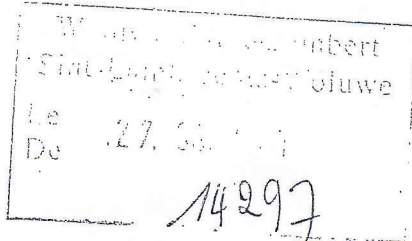
**GOVERNEMENT DE LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DE LA MINISTRE CÉLINE FREMAULT  
LOGEMENT • QUALITÉ DE VIE • ENVIRONNEMENT • ÉNERGIE

LA MINISTRE

*A encoeur  
au Lie.com.  
Suivi St/Enric AD  
✓ copie à B. Lotyn*

**Monsieur Olivier Maingain**  
Bourgmestre  
Commune de Woluwe Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans 2  
**1200 Bruxelles**



*PS/AD*

BRUXELLES

LE **17 AVR. 2010**

CONTACT

Jean-Bernard CUVELIER

T 02/509.79.35

jbcuvelier@gov.brussels

NOS RÉF.

JBC/22709-36793

VOS REF.

22/03/2018/SVY2840

CONCERNE

Survol aérien/Utilisation intensive de  
la route du virage à  
gauche/Sonomètre  
mobile sis rue de la Charrette 1200  
BXL

ANNEXE

RUE CAPITAINE CRÉSPÉL, 35

B- 1050 BRUXELLES

T +32 (0)2 508 79 11

F +32 (0)2 514 48 60

info.fremault@gov.brussels

www.celinefremault.be

Monsieur le Bourgmestre,

J'accuse bonne réception de votre courrier relatif aux résultats du sonomètre mobile sis rue de la Charrette à 1200 Bruxelles, réceptionné le 3 avril dernier.

J'ai chargé mon équipe du suivi de votre demande et ne manquerai pas de vous répondre de façon circonstanciée quand je disposerai de l'ensemble des informations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations distinguées.

Céline FREMAULT



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DE LA MINISTRE CÉLINE FREMAULT  
LOGEMENT • QUALITÉ DE VIE • ENVIRONNEMENT • ÉNERGIE

LA MINISTRE

PE

A encodé  
au sec.com  
Suivi  
ST/Environnement  
Copie à I.G. Lohy  
R

Woluwe-Saint-Lambert  
Sint-Lambertus-Woluwe  
Le 20.06.2018  
De 18200

**Monsieur Olivier Maingain**  
Bourgmestre  
Commune de Woluwe Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans 2  
**1200 Bruxelles**



Monsieur le Bourgmestre,

BRUXELLES

LE 27 JUIN 2018

Je fais suite à votre courrier du 29 mars 2018 concernant les premiers résultats du sonomètre mobile sis rue de la Charrette à Woluwe-Saint-Lambert.

CONTACT

Jean-Bernard CUVELIER

T 02/508.79.35

jbcuvelier@gov.brussels

Vous trouverez ci-joint le rapport de Bruxelles-Environnement concernant les premiers résultats de ce sonomètre mobile.

NOS REF.

JBC/22709-37150

VOS REF.

Comme indiqué dans ce rapport, les données validées concernent le premier trimestre 2018, la période précédente ayant été consacrée au calibrage et aux ajustements techniques.

22/03/2018/SVY2840

CONCERNE

Survol aérien - Utilisation intensive de la route du virage à gauche - Sonomètre mobile sis rue de la Charrette

La période d'observation étant encore relativement courte (3 mois), il est nécessaire d'observer les données encore quelques mois afin d'avoir une période d'observation plus consolidée en particulier pendant les mois d'été où le trafic aérien est souvent plus dense. Je vous propose de refaire le point sur les résultats de ce sonomètre en septembre 2018 après les congés d'été.

ANNEXE

Veillez, recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes sincères salutations.

RUE CAPITAINE CRÉPEL, 35

B- 1050 BRUXELLES

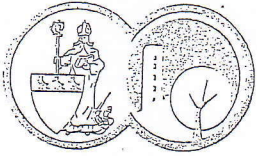
T +32 (0)2 508 79 11

F +32 (0)2 514 48 60

info.fremault@gov.brussels

www.celinefremault.be

Céline FREMAULT  
Ministre de l'Environnement



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be

info.comf@woluwe1200.be

AIRPORTMEDIATION c/o Site de BELGOCONTROL  
A l'attention de Monsieur Philippe TOUWAIDE  
Bâtiment S – Local S.1.3.16  
Tervuursesteenweg 303  
1820 Steeniokkerzeel

13. 09. 2018

## MINUTE

Votre courriel du 29/08/2018	Vos réf.	Votre correspondant : J.VACANT – Secrétaire technique	Nos réf. 06/09/2018/JV	☎ (02) 761.28.15 ☎ (02) 774.35.99
---------------------------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

Y 5717

*Concerne : travaux d'entretien prévus aux pistes de décollages et d'atterrissages de l'aéroport de Bruxelles-National à partir du week-end du 20 et 21 octobre 2018*

*Monsieur le Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral,*

*Nous avons pris connaissance avec attention du courriel du 29 août 2018 dans lequel vous nous annoncez des travaux d'entretien prévus aux pistes de décollages et d'atterrissages de l'aéroport de Bruxelles-National à partir du week-end du 20 et 21 octobre 2018.*

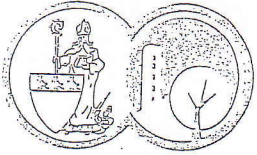
*Nous vous remercions de nous avoir fait part de cette information que nous ne manquerons pas de relayer à nos habitants par le biais de nos différents moyens de communication.*

*Nous profitons toutefois de la présente pour vous demander des précisions quant à l'utilisation de la piste 19 au décollage.*

*Dans le rapport annuel 2016 dressé par votre service de médiation qui a été communiqué à la conférence des Bourgmestres le 30 mai 2018, il est mentionné « page 83 », concernant les utilisations alternatives non-préférentielles, que la piste 19 peut être utilisée au décollage vers le nord, ce qui a pour conséquence le survol de Woluwe-Saint-Lambert et d'autres communes bruxelloises densément peuplées.*

*Bien que l'usage de cette route paraisse exceptionnel, nous souhaiterions en connaître les conditions d'utilisation.*

*Nous souhaiterions également savoir si cette piste 01/19 est à présent dotée des équipements de sécurité (RESA ou EMAS) préconisés dans le rapport établi le 10 juillet 2009 par l'unité d'investigation des accidents aériens agissant pour le compte du SPF Mobilité et Transport suite à l'accident d'un avion de la compagnie aérienne Kalitta Airlines survenu le 25 mai 2008 à l'aéroport de Bruxelles-National.*



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

Gouvernement de la Région  
de Bruxelles-Capitale  
A l'attention de Madame FREMAULT  
Rue Capitaine Crespel 35  
1050 Bruxelles

MINUTE

01. 10. 2018

Votre lettre du 20/06/2018	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Inspecteur en chef adjoint	Nos réf. 26/09/2018/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-------------------------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

Z 8640

*Madame la Ministre,*

*Survol aérien – Utilisation intensive de la route du virage à gauche – Sonomètre mobile sis rue de la Charrette à 1200 Bruxelles – Constats d'infraction – Avril à septembre 2018*

*Nous vous remercions de nous avoir communiqué l'analyse des mesures enregistrées au cours du premier trimestre 2018 par le sonomètre mobile situé rue de la Charrette à 1200 Bruxelles.*

*Comme suggéré dans votre dernier courrier, nous revenons à vous afin de connaître le résultat de l'analyse des données dudit sonomètre pour les mois d'avril à septembre 2018, étant donné que le trafic aérien s'est effectivement intensifié pendant la période estivale.*

*Ces données sont essentielles notamment pour l'introduction d'une action en cessation environnementale à l'initiative de la commune.*

*En vous remerciant des suites que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.*

*Le Secrétaire communal,*

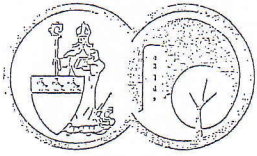
Patrick LAMBERT

*L'Echevin de l'Environnement,*

Gregory MATGEN

*Le Bourgmestre,*

Olivier MAINGAIN



Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11  
Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

Bruxelles Environnement  
Site de Tour & Taxis  
avenue du Port 86C/3000  
1000 Bruxelles

## MINUTE

02. 10. 2018

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Inspecteur en chef adjoint	Nos réf. 21/09/2018/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	---	---------------------------	--------------------------------------

7 278

*Madame, Monsieur,*

*Survol aérien – Utilisation intensive de la route du virage à gauche – Sonomètre mobile sis rue de la Charrette à 1200 Bruxelles – Constats d'infraction – Avril à septembre 2018*

*Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la lettre que nous adressons ce jour à Madame Céline Fremault, Ministre régionale de l'environnement.*

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.*

*Le Secrétaire communal,*

*Patrick LAMBERT*

*Par délégation,  
L'Echevin de l'Environnement,*

*Gregory MATGEN*